

LA GIEROISE - REGLEMENT DE LA RANDONNEE DU 31 mai 2025

Cette randonnée organisée par le Cyclo Club de GIERES sous l'égide de la FFCT se déroulera le 31 mai 2025.

- Cette randonnée est ouverte à toute personne âgée de + 18 ans ou accompagnée par un majeur.

- Horaires de départ : De 7h00 à 9h30

- A l'inscription, une feuille de route et un carton de contrôle seront remis à chaque participant.

-Le parcours route sera fléché.

- Les cyclistes sont en randonnée libre sur des routes ouvertes à la circulation. Le code de la route doit être respecté.

- Les VAE sont les bienvenus à condition qu'ils soient conformes à la législation en vigueur (non débridés)

- Port du casque obligatoire pour tous. La responsabilité du "Cyclo club de GIERES" ne pourra être engagée en cas d'accident.

- Chaque participant s'engage à suivre le parcours choisi, à respecter l'environnement, à porter secours à autrui.

- Cette randonnée n'est pas une compétition et ne fera l'objet d'aucun classement.

- Chaque participant est considéré comme étant en randonnée personnelle et doit, à ce titre, être couvert par une assurance.

- L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de détérioration, de vol de matériel ou d'équipement personnel pendant la manifestation.

- En cas d'accident appeler le 15 (Samu) ou le 112.

Bonne route, profitez des paysages magnifiques qui s'offrent à vous....